WhatsApp +243 997 998 478
contact@gowanderlustdrc.com
gowanderlustdrc.com

Séjour linguistique en Espagne

Liste des documents à réunir, étape par étape · Mise à jour du 22 novembre 2026

> Cochez chaque pièce dès qu'elle est prête. Une question ? Écrivez-nous sur WhatsApp au +243 997 998 478.

1. Inscription à l'école

- [ ] Inscription au cours et paiement des frais d'inscription (un cours de langue n'ouvre droit au visa d'études que dans un centre accrédité par l'Instituto Cervantes, en présentiel)
- [ ] Réservation de l'hébergement : famille d'accueil, résidence ou appartement partagé
- [ ] Moins de 90 jours : visa Schengen de court séjour (notre questionnaire Schengen) ; plus de 90 jours : visa national d'études, liste ci-dessous

2. Rendez-vous à l'ambassade d'Espagne à Kinshasa

- [ ] E-mail du demandeur lui-même à emb.kinshasa.citasvis@maec.es, objet « CITA VISADO EST » : une photo nette de vous tenant votre passeport lisible, le formulaire avec photo, la réservation du vol et l'assurance
- [ ] Dans le message : NOM PRÉNOMS; NUMÉRO DE PASSEPORT; DATE DE DÉPART (JJMMAAAA); EST, en majuscules sans accents
- [ ] Un e-mail par personne, mineurs compris (noms du père et de la mère), pièces jointes de 1 Mo au total ; ne pas renvoyer avant 14 jours

3. Visa national d'études (plus de 90 jours)

- [ ] Formulaire de demande de visa national rempli et signé (par un parent pour un mineur)
- [ ] Photo récente en couleur, fond clair, de face
- [ ] Passeport valable au moins un an, avec 2 pages vierges, délivré il y a moins de 10 ans, et copie des pages d'identité
- [ ] Preuve de l'admission et du paiement de l'inscription
- [ ] Moyens financiers : au moins 100 % de l'IPREM par mois de séjour (montant réduit si le logement est payé d'avance)
- [ ] Assurance maladie d'un assureur autorisé en Espagne, pour tout le séjour
- [ ] Certificat médical (Règlement sanitaire international de 2005)

- [ ] Plus de 180 jours et majeur : casier judiciaire des pays de résidence des 5 dernières années
- [ ] Preuve de résidence à Kinshasa (circonscription de l'ambassade)
- [ ] Mineur : pièce d'identité du parent, preuve du lien et autorisation des deux parents
- [ ] Paiement des droits de visa
- [ ] Toutes les pièces légalisées ou apostillées, et traduites en espagnol

Dépôt au moins deux mois avant le début des cours. Plus de 180 jours : carte de séjour (TIE) à demander dans le mois qui suit l'arrivée.

Liste établie d'après les sources officielles citées sur notre page. Les autorités peuvent demander d'autres pièces : nous la reconfirmons pour chaque dossier. Aucun résultat n'est garanti.